

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27/05/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	19	28

Vote
<b>A L'UNANIMITE</b>
Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
PREFECTURE DE LA SARTHE

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2025, le 27 mai à 20h30, le Conseil communautaire du Sud-Est Manceau s'est réuni à la Salle du Conseil communautaire, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROUANET Nicolas, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 21/05/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes le 21/05/2025.

**Présents** : M. ROUANET Nicolas, Président, Mmes : CHAUVEAU Cécile, CORMIER Véronique, LEBEAU Sonia, MASSE Karine, MIRGAINE Christine, MORGANT Nathalie, PAQUIER Monique, PASTEAU Dominique, PREZELIN Séverine, RENAUT Martine, SIMON Claudette, MM : BRIONNE Alain, DE SAINT RIQUIER Arnaud, FOUCHARD Stéphane, FOURMY Guy, GRAFFIN Serge, HUMEAU Michel, LEPETIT Jean-Pierre.

**Excusés ayant donné procuration** : Mme BERTHE Isabelle donne pouvoir à Mme CORMIER Véronique, TURBAN Jacqueline donne pouvoir à MORGANT Nathalie, Mrs BACHELIER Jean-Christophe donne pouvoir à RENAUT Martine, CHAUVEAU Pascal donne pouvoir à MIRGAINE Christine, COME Laurent donne pouvoir à LEPETIT Jean-Pierre, HERRAUX Denis donne pouvoir à FOUCHARD Stéphane, HERVE Yves-Marie donne pouvoir à GRAFFIN Serge, HUREAU Laurent donne pouvoir à CHAUVEAU Cécile, TAUPIN Laurent donne pouvoir à BRIONNE Alain.

**Absentes** : Mmes HATTON Anita, LALANNE Géraldine et TURBAN Jacqueline

**A été nommé secrétaire** : M. LEPETIT Jean-Pierre

### **DEL2025-058 – Avenant n°2 au contrat de concession de service public pour l'organisation et l'animation des activités des accueils de loisirs Enfance et Jeunesse conclu avec le Centre social François Rabelais**

L'assemblée délibérante avait validé, en novembre 2024, une augmentation du montant de la compensation de service public versée au titre de l'organisation des accueils de loisirs à hauteur de 53 000 € / an pour les années 2024, 2025 et 2026, ce qui représentait une évolution du montant de la compensation d'environ 3.68 %. Cette augmentation visait à accompagner le développement de l'offre d'accueil sur le site de Saint-Mars-d'Outillé (ouverture d'un accueil les mercredis et une semaine lors des périodes de petites vacances scolaires) et sur le site de Changé (mise en place d'un accueil pendant l'une des semaines des vacances scolaires).

Dans le cadre des travaux guidant la préparation budgétaire 2025, le principe d'une augmentation de 50 000 € / an du montant de la compensation de service public versée par la Communauté de communes au titre du lot n°2 a été validé pour permettre d'asseoir l'équipe permanente enfance et ainsi d'atteindre les objectifs suivants :

- répondre aux nouvelles réglementations

- augmenter les taux d'occupations de 80 % en 2025 à 85 % en 2026
- développer l'agilité de la gestion des groupes et des sites par commune en fonction des besoins des familles
- expérimenter un accueil pour les enfants porteurs de handicap dès 2025
- continuer à faire vivre et à déployer les projets transversaux

Cette augmentation ferait passer la compensation versée par la Communauté de communes au titre des deux années restantes du contrat de 1 924 557 € à 2 024 557 €.

Le montant cumulé de ces deux avenants représentant une augmentation d'environ 6 % du montant de la compensation du service public, l'avis de la Commission de Délégation de Service Public est obligatoire avant toute approbation en conseil communautaire.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur cet avenant n° 2 au vu de l'avis de la Commission de Délégation de Service Public.

Après cet exposé et en avoir délibéré le Conseil communautaire,

Vu l'avis favorable de la Commission de délégation de service public en date du 14 mai 2025,

- **APPROUVE** l'avenant n°2 au contrat de cession de service public pour l'organisation et l'animation des activités des accueils de loisirs Enfance et Jeunesse conclu avec le Centre Social François Rabelais

- **AUTORISE** le Président à signer à signer l'avenant correspondant ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

A Parigné-l'Évêque, le 27/05/2025

Le Président,  
M. ROUANET Nicolas



Le secrétaire de séance,  
M. Jean-Pierre LEPETIT

